DELIBERATION N° 6

Décision modificative n° 2 /2012
Budget Principal et Budget Stationnement

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :36
Nombre de votants :38

LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Principal et du Budget du Stationnement, afin de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2012 :

Décision modificative n°2/2012 - Budget Principal

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère Général	56 506,00	70 Produit des services du domaine et ventes directes	254,00
014 atténuation de produits	29 801,00	73 Impôts et taxes	48 575,00
65 Autres charges de gestion courante	84 318,00	74 Dotations et participations	6 613,00
66 Charges financières	22 523,00	77 Produits exceptionnels	6 784,00
67 Charges exceptionnelles	-59 290,00	77 Produits exceptionnels	71 632,00
Total des dépenses réelles	**133 858,00**	**Total des recettes réelles**	**133 858,00**
Total des dépenses d'ordre	**0,00**	**Total des recettes d'ordre**	**0,00**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**133 858,00**	**TOTAL FONCTIONNEMENT**	**133 858 ,00**

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	14 400,00	13 Subvention d'investissement	50 687,00
21 Immobilisations corporelles	26 802,00	20 Immobilisations incorporelles	-140,00
23 Immobilisations en cours	- 35 000,00	21 Immobilisations corporelles	140,00
13 Subvention d'investissement	26 000,00	27 Autres immobilisations financières	242 104,00
16 Emprunts et dettes assimilées	36 767,00	024 Produit s de cessions	-223 822,00
Total dépenses réelles	**68 969,00**	**Total recettes réelles**	**68 969,00**

Opérations d'ordre		Virement de la section fonctionnement	
Opérations d'ordre de transferts entre section		Opération d'ordre de transferts entre section	
Opérations patrimoniales	242 104,00	Opérations patrimoniales	242 104,00
Total dépenses d'ordre	**242 104,00**	**Total des recettes d'ordre**	**242 104,00**
TOTAL INVESTISSEMENT	**311 073,00**	**TOTAL INVESTISSEMENT**	**311 073,00**
TOTAL GENERAL DM 2	**444 931,00**	**TOTAL GENERAL**	**444 931,00**

Décision modificative n°2/2012 - Stationnement

Elle comprend pour la seule section de fonctionnement en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
012 Charges de personnel et frais assimilés	30 920,00	013 Atténuations de charges	19 780,00 €
		70 Produits des services, du domaine et ventes	11 140,00 €
Total des dépenses réelles	**30 920,00**		**30 920,00**
Opérations d'ordre			
Total des dépenses d'ordre	**0,00**	**Total des recettes d'ordres**	**0,00**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**30 920,00**	**TOTAL FONCTIONNEMENT**	**30 920,00**

TOTAL GENERAL	**30 920,00**	**TOTAL GENERAL**	**30 920,00**

La décision modificative n° 2 du Budget Principal et du Budget du Stationnement 2012 a fait l'objet d'une présentation à la commission n° 1 réunie le 03 décembre 2012.

☞Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les Décisions Modificatives n° 2 du Budget Principal et du Budget du Stationnement par :

- 31 voix « pour » : Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, M. BOUDIER Jacques, Conseiller indépendant «Verts »
- 7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes
- 1 « abstention » : M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire